**Déclaration liminaire du Sgen CFDT Picardie**

 **CHSCTA du 30 avril**

Le 13 avril, le président de la République annonçait une réouverture des écoles et des établissements scolaires à partir du 11 mai. Dans le contexte épidémique, c'est un défi qui exige des garanties préalables indispensables pour assurer la santé et la sécurité des personnels et des élèves.

Or cette annonce suscite beaucoup d’inquiétude et de questions chez les personnels de l’éducation nationale mais aussi chez les parents d’élèves.

La reprise progressive nous oblige donc à définir des critères qui doivent être adaptés à chaque situation, chaque établissement, chaque type de public accueilli mais aussi pour l’ensemble des personnels.

Pour le Sgen-CFDT Picardie, la réouverture progressive des établissements doit répondre à plusieurs questions :

* **Ne pas imposer de reprise** pour celles et ceux qui sont particulièrement **vulnérables** au covid19, personnels et élèves, y compris quand cette vulnérabilité est dans l’entourage familial immédiat. Ne pas l’imposer aux personnels qui n’ont pas de solutions de garde d’enfant.
* Garantir **un approvisionnement suffisant et régulier en** **équipements de protection individuelle**, et une formation à leur utilisation.
* Garantir la capacité à mettre en œuvre la **distanciation** et les gestes barrières, et donc  **l’organisation du temps et l’usage des locaux scolaires** (classes, salles de permanence, CDI, infirmerie, couloirs, cours de récréation…) **comme administratifs** (Rectorat, DSDEN, en universités…).
* Organiser le **nettoyage des locaux** et la **restauration scolaire** selon les recommandations des autorités de santé dans tous les établissements en garantissant aux agents territoriaux concernés les conditions de santé et de sécurité au travail de plus haut niveau, et en veillant à une charge de travail raisonnable. C’est la responsabilité de l’employeur donc du rectorat qui ne peut pas se contenter de renvoyer à la collectivité locale.
* Organiser les **transports scolaires** nécessaires avec les conditions de santé et de sécurité pour les salariés des sociétés de transports et les enfants.
* Préciser quelle **organisation périscolaire** pourra être mise en place, là aussi dans le respect des conditions de santé et de sécurité pour les adultes intervenant sur ces temps et les enfants.
* **Donner aux équipes le temps et les moyens d’organiser**à partir du 11 mai la reprise pédagogique et l’accueil des élèves en fonction des contraintes et des réalités de leur territoire, en lien avec les partenaires de l’école et les collectivités. Il ne faut pas oublier que nous serons en mode dégradé et qu’il faudra de la souplesse sur le volume horaire des disciplines enseignées.
* Garantir une reprise des cours **en fonction des besoins** (classe à examen, élèves de la voie professionnelle pour qui la pratique est compliquée en restant chez eux, enfants de personnes travaillant...).
* Organiser un **calendrier de fin d’année** pour avoir une visibilité sur le déroulement du dernier trimestre.
* **Organiser les classes et leur fonctionnement de façon à permettre l’application des gestes barrières**.

Pour le Sgen-CFDT Picardie, il est bien évident que les enseignants face aux élèves, même en petit groupe, ne pourront plus assurer le télétravail comme il a été fait durant ces dernières semaines.

Répondre à toutes ces attentes, qui ne sont sûrement pas exhaustives, sera déjà en soit un défi...

Pour le Sgen-CFDT Picardie, l’élément **premier dans la décision de réouverture et dans ses modalités pratiques doit être la santé publique, la santé et la sécurité des personnels, des élèves et leurs familles**. Il nous parait également important de faire confiance aux personnes qui sont sur le terrain au quotidien, chef d’établissement, enseignants, administratifs, pour un retour le plus efficace possible et que ces derniers soient force de propositions.

Pour conclure cette déclaration, le Sgen-CFDT souhaite que les questions évoquées ci-dessus soient étudiées en concertation avec les différents acteurs du système éducatif, et que, de nouveau, un réel dialogue social s'engage dans notre académie. Il ne suffit plus de dire que vous nous entendez, et de décider seul. Les représentants des Organisations syndicales doivent pouvoir jouer leur rôle d'experts du terrain.